



## DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

### VILLE DE LA LOUPE

#### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 janvier, à dix-huit heures et trente minutes après convocation légale en date du 21 janvier 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'espace France Service de LA LOUPE, au 18 rue de la Gare, sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Étaient présents : M. GERARD, Maire, M. JEROME, M. FOUCAULT, Mme CORDIER, M. GLATIGNY, Mme ANDREO, Adjoint, M. BOUSTIERE, M. LAFOY, M. THOMAS, M. GIRARDOT, Mme BOUIX-ECHIVARD, Mme IHITSAGUE, Mme VIALLE, Mme YILMAZ, Mme LAFITTE, M. DURAND, M. TRAN, Mme BOULAY, M. PELTIER Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme WAGNER donne pouvoir à Mme CORDIER

Excusés : M. CABARET, M. SIMEAU, Mme DORTET

Secrétaire de séance : M. JEROME

**Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2020 est approuvé à l'unanimité.**

#### Délibération n°1

##### Programme d'isolation de l'Hôtel de Ville : plan de financement

La poursuite des travaux de réhabilitation et isolation du bâtiment comprend le remplacement de 22 châssis selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT
Travaux d'isolation - menuiseries	21 530
<b>Total</b>	<b>21 530</b>
Recettes	
FDI (30 %)	6 459
Energie 28 (45 %)	9 689
Autofinancement (25 %)	5 383
<b>Total</b>	<b>21 530</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter les financements du Département, au titre du FDI, et de Energie 28, aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

## Délibération n°2

### Programme de travaux de Voirie 2021 : plan de financement

Dépenses	HT
Mise aux normes PMR passage piéton Avenue de la Cerisaie	1 241,62
Mise aux normes PMR passage piéton Avenue de Beauce	3 519,05
Reprofilage aux enrobés du Chemin du Goulet	4 367,67
Réfection du Giratoire rue de la Gare	6 787,41
Modification carrefour rue de Châteaudun / rue de l'Abreuvoir.	11 535,33
Réfection de trottoirs avenue du Dunois	8 840,68
Bordures Avenue du Général de Gaulle	16 550,66
<b>Total</b>	<b>52 842,42</b>
Recettes	
FDI (30 %)	15 852,73
Autofinancement (70 %)	36 989,69
<b>Total</b>	<b>52 842,42</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter le financement du Département, au titre du FDI, au taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°3

### Télégestion du système de chauffage de la Salle des Fêtes : plan de financement

Le programme consiste en l'installation d'un équipement de régulation et de télégestion de la chaudière de la Salle des fêtes, ainsi que d'un déstratificateur d'air qui assure une répartition homogène de la chaleur dans l'ensemble du volume de la salle des fêtes.

Dépenses	HT
Équipement de régulation - GTC - Contrôle d'accès	6 023,00
Déstratificateur	1 980,00
Installation et raccordements électriques	3 439,08
<b>Total</b>	<b>11 442,08</b>
Recettes	HT
FDI (30%)	3 432,62
Energie 28 (45%)	5 148,94
Autofinancement (25 %)	2 860,52
<b>Total</b>	<b>11 442,08</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter les financements du Département, au titre du FDI, et de Energie 28, aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°4

### Réaménagement durable du cimetière – tranche 2: plan de financement

Dans le prolongement de la démarche « zéro-phyto » et d'aménagement durable des espaces publics engagée par la Ville, il est envisagé la poursuite en 2021 du programme pluriannuel de réaménagement du cimetière.

Celui-ci s'inscrit dans une double approche de conception et de gestion écologique (surfaces perméables, entretien extensif, plantes couvre-sol...).

Le programme 2021 comprend ainsi le réaménagement des carrés I, J, K avec la réalisation de bordures et l'aménagement d'allées végétalisées, ainsi que le comblement des interstices entre tombes.

Dépenses	HT
Aménagement d'entrées et bordures d'allées perméables	29 909,99
Végétalisation des allées perméables	9 967,95
<b>Total</b>	<b>39 877,94</b>
Recettes	HT
FDI (30%)	11 963,38
DETR (20%)	7 975,59
DSIL (30%)	11 963,38
Autofinancement (20 %)	7 975,59
<b>Total</b>	<b>39 877,94</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter les financements du Département, au titre du FDI, et de l'Etat, au titre de la DETR et de la DSIL, aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°5

### Travaux de restructuration – extension de la bibliothèque municipale : plan de financement

Conformément au projet de développement d'établissement présenté en Commission « Education, Culture, Affaires sociales », la bibliothèque engage un nouveau cycle de développement / extension.

Pour 2021, une première phase consistera en l'extension sur 60 m2 du bâtiment par l'arrière selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	HT
Maçonnerie	6 938,76
Baie vitrée	2 840,00
Faux plafond	3 136,00
Electricité	5 082,55
<b>Total</b>	<b>17 997,31</b>
Recettes	HT
DRAC (45 %)	8 098,79
FDI (30 %)	5 399,19
Autofinancement (25 %)	4 499,33
<b>Total</b>	<b>17 997,31</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter le financement du Département, au titre du FDI, et de la DRAC aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°6

### Implantation d'un skate-park : plan de financement

Ce projet consiste à l'aménagement d'un skate-park dans le Parc du Gasloup à proximité du city-stade.

Dépenses	HT
Aménagement d'un skate-park	135 000
Aménagement paysager périphérique	13 500
Honoraires	31 500
<b>Total</b>	<b>180 000</b>
Recettes	
DETR (20%)	36 000
DSIL (30 %)	54 000
FDI (30%)	54 000
Autofinancement (20 %)	36 000
<b>Total</b>	<b>180 000</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter les financements de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, du Département, au titre du FDI, aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°7

### Equipement d'un musée numérique « Micro-Folie » dans le Château de La Loupe : plan de financement

Dépenses Investissement	HT
Equipement informatique et mobilier	47 604,20
<b>Sous-total</b>	<b>47 604,20</b>

Dépenses Fonctionnement	HT
Abonnement et maintenance système	5 616,00
Ingénierie - Médiation numérique	11 674,41
<b>Sous-total</b>	<b>17 290,41</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>64 894,61</b>
-----------------------	------------------

Recettes investissement	HT
LEADER (60 %) sur investissement	28 562,52
DETR (20%) sur investissement	9 520,84
Autofinancement (20 %) sur investissement	9 520,84
<b>Sous-total</b>	<b>47 604,20</b>
LEADER (80%) sur fonctionnement	13 832,33
Autofinancement (20 %) sur fonctionnement	3 458,08
<b>Sous-total</b>	<b>17 290,41</b>

<b>Total Recettes</b>	<b>64 894,61</b>
-----------------------	------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter les financements de l'Union Européenne au titre de LEADER, et de l'Etat, au titre de la DETR, aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°8

### Equipement d'une borne d'information extérieure: plan de financement

Ce projet consiste à remplacer les larges emprises d'affichages légaux sur les murs extérieurs et parois vitrées de l'Hôtel de Ville par une borne numérique tactile extérieure facilitant l'accès aux informations pour le grand public et permettant également le cas échéant de diffuser des informations complémentaires à la population ou aux touristes.

Dépenses	HT
Fourniture et installation de la borne	7 760
<b>Total</b>	<b>7 760</b>
Recettes	
DSIL (20 %)	1 552
LEADER (60%)	4 656
Autofinancement (20 %)	1 552
<b>Total</b>	<b>7 760</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement et ce plan de financement, il autorise le Maire à solliciter les financements de l'Etat, au titre du DSIL, et de l'Union Européenne au titre de LEADER, aux taux maximum, ainsi qu'à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Délibération n°9

### Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits votés au budget 2020.

## Délibération n°10

### Opération La Chamaille : Compte-rendu annuel 2019 SAEDEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu annuel 2019 de la SAEDEL tel qu'annexé à la présente délibération.

## Délibération n°11

### Subvention exceptionnelle à M. BEAUFILS Alexis

Ancien apprenti à La Loupe à la Pâtisserie HOLDER, Monsieur Alexis BEAUFILS, 28 ans, mène depuis une carrière remarquable. Il a exercé dans des établissements de grande renommée : Pâtisseries Dalloyau, Palace Mandarin Oriental Paris, Pavillon Ledoyen, Bristol.

Victorieux en mai 2019 lors de la sélection des représentants de la France au Mondial des Arts Sucrés, il représentera la France en octobre 2021 à ce prestigieux concours mondial.

M. Beaufils a sollicité la Ville pour un soutien financier à la participation à ce concours.

- **Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande**
- **Compte tenu de l'engagement de M. BEAUFILS à la promotion de la La Loupe à l'occasion de cette épreuve mondiale**
- **Compte tenu de la volonté de la municipalité de soutenir l'excellence d'un jeune loupéen, et plus largement la filière artisanale.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter un soutien exceptionnel de 1800 € à M. BEAUFILS Alexis.**

## Divers :

### Point d'avancement du projet de développement d'activités culturelles et ludiques dans le Château de La Loupe

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil a pris connaissance d'un projet d'espace ludique et culturel qui pourrait être mis en œuvre au sein du Château de La Loupe dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.

Le montage juridique de l'opération validé par les Services de l'Etat implique la modification des statuts de la CdC pour ajouter le site du Château de La Loupe à ceux déjà exploités par la CdC au titre de sa compétence en matière d'exploitation d'installations touristiques et de loisirs (cf. Domaine de l'Abbaye à Thiron-Gardais). C'est ensuite la Régie existante créée pour le Domaine de l'Abbaye (Service Public Industriel et Commercial) qui sera utilisée et étendue à l'exploitation du site du Château.

La modification statutaire de la CdC qui sera proposée le 26 janvier 2021 impliquera ainsi le transfert, par voie de mise à disposition à la CdC des espaces suivants :

- « *Château de La Loupe* :
  - *Totalité du bâtiment à l'exception des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage, de la salle n°3 du 1<sup>er</sup> étage, et de la salle du billard*
  - *Totalité des annexes du château et de leurs équipements (terrasse, cour intérieure et extérieure, douves à l'exception du stand de tir).*

Le Conseil municipal sera amené à approuver cette décision lors de sa prochaine séance.

Ce projet viendra ainsi se connecter aux espaces culturels du Château de La Loupe directement exploités par la Commune : école de musique municipale, musée numérique micro-folie (voir demandes de financement au rapport n°2).

### Projet d'aménagement porté par la SAEDEL

La composition du projet d'aménagement porté par la SAEDEL et le maître d'œuvre Arc en Terre prévoit l'aménagement d'un total de 46 lots à bâtir dont :

- 44 lots de maisons individuelles en accession à la propriété d'une surface comprise entre 460 m2 et 775 m2
- 1 lot de 1 320 m2 destiné à une activité tertiaire
- 1 lot de 2 930 m2 destiné à l'implantation de deux maisons « Ages et Vies » qui accueilleront au total 16 personnes âgées et composées chacune d'un logement de fonction.

L'aménagement se décomposera en deux phases. La première phase qui pourra débuter au second semestre 2021 comprendra l'aménagement des 29 premiers lots (dont le lot tertiaire et le lot « Ages et Vies »).

L'accès et sortie des automobiles se fera uniquement par l'Avenue du Thymerais. La circulation automobile au sein de l'écoquartier sera ensuite réalisée principalement en sens unique, y compris à l'issue de la première tranche où les véhicules transiteront par une voie qui aura vocation de sente piétonne à l'issue de l'aménagement.

Le projet d'aménagement est particulièrement qualitatif et comprend une gestion alternative et durable des eaux pluviales qui privilégie les noues et bassins naturels. Ils réduisent l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et contribuent à la qualité paysagère.

Le traitement des voies est également propice à la qualité de vie, notamment par la valorisation et la sécurisation des circulations piétonnes et cyclables.

Sur la base de ce projet d'aménagement, la SAEDEL déposera une demande de permis d'aménager la première tranche, en février 2021.

**La séance se clôture à 20h30**

<b>M. GERARD</b>	<b>M. JEROME</b>	<b>M. FOUCAULT</b>	<b>Mme CORDIER</b>
<b>M. GLATIGNY</b>	<b>Mme ANDREO</b>	<b>M. BOUSTIERE</b>	<b>M. LAFOY</b>
<b>M. THOMAS</b>	<b>M. GIRARDOT</b>	<b>Mme BOUIX-ECHIVARD</b>	<b>Mme IHITSAGUE</b>
<b>Mme VIALLE</b>	<b>Mme YILMAZ</b>	<b>Mme LAFITTE</b>	<b>M. DURAND</b>
<b>M. TRAN</b>	<b>Mme BOULAY</b>	<b>M. PELTIER</b>	